

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 2 avril 2013, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers MM. Claude Beaudoin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absences motivées :

Le conseiller M. François Séguin ainsi que la directrice générale M^{me} Manon Bernard.

Le siège du district 7 est vacant.

Sont également présents :

Le directeur général adjoint M. Martin Houde ainsi que le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

13-04-302 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 2 avril 2013 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point suivant :

7.11 Cessation d'emploi administrative / Employée n° 746

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 18 mars 2013 ainsi que séance extraordinaire du 25 mars 2013

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. AFFAIRES DU CONSEIL

4.1 Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges / Marche Bourassa Boyer / Commandite

4.2 Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Dorion / Gala 2013 / Commandites et achat de billets

4.3 Transplant Québec / Semaine nationale du don d'organes et de tissu / Proclamation et déploiement du drapeau

4.5 Fondation du Centre d'action bénévole L'Actuel / Campagne de financement *Une action pour l'avenir* / Commandite

4.6 Centre d'action bénévole L'Actuel / Semaine de l'action bénévole 2013 / Proclamation

4.7 Parents d'enfants handicapés avec difficultés d'adaptation et d'apprentissage (PEHDAA) / Acquisition de matériel / Aide financière

4.9 Gala des Grands prix du tourisme québécois 2013 / Achat de billets

5. GREFFE

5.1 Société de l'assurance automobile du Québec / Contravention / Plaidoyer de non-culpabilité

5.2 Offre d'achat / Lot 1 674 242 / Rue Vinet

6. TRÉSORERIE

6.1 Dépôt de la liste des comptes

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 Service des travaux publics / Départ à la retraite / Journalier-chauffeur

7.2 Service de la trésorerie / Départ à la retraite / Technicienne - paie

7.3 Comité de santé et sécurité au travail / Réunion du 21 novembre 2012 - cols blancs

7.4 Service des eaux / Confirmation de poste / Contremaître – Assainissement des eaux

7.5 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauches temporaires / Responsables de site – Camp de jour

7.6 Service des travaux publics / Embauche temporaire / Journalier

7.7 Mutuelle de prévention / Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux / Mandat à l'UMQ / Autorisation de signature

7.8 Appel d'offres / Union des municipalités du Québec / Adhésion / Services professionnels d'un consultant / Gestion de la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail

7.9 Service des eaux / Embauche temporaire / Opérateur d'usine de traitement d'eau potable

7.10 Divers services / Embauche temporaire / Agente de bureau 2 ou secrétaire-réceptionniste

7.11 Cessation d'emploi administrative / Employée n° 746

8. COMMUNICATIONS

9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE

9.1 Contrat de service d'entretien / ICO Technologies / Logiciel « Target 9-1-1 »

10. ARTS ET CULTURE

10.1 Appel de projets en médiation culturelle 2013 / Deuxième tranche d'activités culturelles

10.2 Comité consultatif de la culture / Réunion du 18 janvier 2013

11. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.1 Adjudication de contrat / Fourniture et implantation d'un module de jeux dans le parc Ravel

11.2 Tourisme Suroît / Bureau d'information touristique / Prêt à usage

11.3 La Grande Vadrouille / 15 septembre 2013 / Autorisation, soutien technique et aide financière

11.4 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-12 / Gestion de la descente d'embarcations au parc Esther-Blondin

11.5 Acquisition / Buts de soccer / Club de soccer FC Trois-Lacs inc.

12. PROTECTION PUBLIQUE

13. TRAVAUX PUBLICS

13.1 Entente / Centre de services partagés du Québec / Fourniture de services de téléphonie cellulaire / Résiliation de contrat / Telus Mobilité inc.

13.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-03 / Services d'inspection et d'entretien des systèmes de climatisation, ventilation et chauffage des bâtiments municipaux

13.3 Adjudication de contrat / Recyclage de véhicules

14. EAUX

- 14.1 Critères d'évaluation et de pondération / Services d'ingénierie / Surveillance des travaux / Mise à niveau de l'usine d'épuration / Règlement n° 1605
- 14.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-R1605.5 / Services d'architecture pour le projet de mise à niveau de la station d'épuration / Règlement n° 1605

15. SERVICES TECHNIQUES

- 15.2 Critères d'évaluation et de pondération / Services professionnels de laboratoire géotechnique / Pavage, bordures et éclairage / Partie des rues Mozart, Beethoven et Ravel / Rues Strauss, Chopin et Lully / Règlement n° 1653
- 15.4 Ordres de changement n°s 6, 7, 9 et 11 / Travaux de réaménagement de l'intersection nord du viaduc de l'avenue Saint-Charles sur l'autoroute 40 / Règlement n° 1643
- 15.6 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-R1632.1 / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Pavage et éclairage / Partie de la rue des Sapins et rue des Cerisiers / Règlement n° 1632

16. URBANISME

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 12 mars 2013
- 16.3 PIIA / 241, rue Melville / Agrandissement d'une résidence unifamiliale / Lot 1 545 978 / Zone H1-715 / CCU n° 13-03-28
- 16.4 PIIA / 3048, boulevard de la Gare / Nouvelles enseignes / Lot 4 365 619 / Zone C3-1001 / CCU n° 13-03-29
- 16.5 Dérogation mineure / 3048, boulevard de la Gare / Enseignes sur murs de façade / Lot 4 365 619 / Zone C3-1001 / CCU n° 13-03-30
- 16.6 PIIA / 182 à 188, boulevard Harwood / Réaménagement du stationnement / Lot 1 545 848 / Zone C2-716 / CCU n° 13-03-31
- 16.7 Dérogation mineure / 182 à 188, boulevard Harwood / Aménagement de cases de stationnement supplémentaires / Allées à sens unique / Lot 1 545 848 / Zone C2-716 / CCU n° 13-03-32
- 16.8 PIIA / 84, boulevard Harwood, suite 100 / Nouvelle enseigne au mur / Lot 1 546 534 / Zone C2-704 / CCU n° 13-03-33
- 16.9 PIIA / 1039, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Agrandissement et rénovation extérieure du bâtiment principal et du bâtiment accessoire / Lot 1 674 017 / Zone H5-420 / CCU n° 13-03-34
- 16.10 PIIA / 1039, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Nouvelle enseigne sur muret / Lot 1 674 017 / Zone H5-420 / CCU n° 13-03-35
- 16.11 Dérogation mineure / 1039, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Distance entre bâtiment principal et bâtiment accessoire / Lot 1 674 017 / Zone H5-420 / CCU n° 13-03-36
- 16.12 PIIA / 36, avenue Saint-Charles / Concept d'affichage / Lot 1 546 438 / Zone C2-707 / CCU n° 13-03-37
- 16.13 PIIA / 36, avenue Saint-Charles, suite 200 / Nouvelle enseigne au mur / Lot 1 546 438 / Zone C2-707 / CCU n° 13-03-38
- 16.14 PIIA / 253, boulevard Harwood / Nouvelles enseignes à plat au mur / Zone C2-756 / CCU n° 13-03-39
- 16.15 Dérogation mineure / 2571, rue des Floralies / Galerie / Lot 2 746 108 / Zone H1-436 / CCU n° 13-03-40
- 16.16 PIIA / 950, rue Valois / Affichage / Zone I2-651 / CCU n° 13-03-41

17. ENVIRONNEMENT

18. RÉGLEMENTATION

- 18.3 Adoption / Règlement n° 1274-13 / Modification / Émission / Permis de lotissement
- 18.4 Adoption second projet / Règlement n° 1275-180 / Agrandissement, création et déplacement de zones / Abrogation et création de grilles des usages et normes / Zones visées : H1-660, H1-669, H1-671, I1-669, I2-645, I2-646 et I2-671 / Secteur de la rue Marier à l'ouest de la rue de Tonnancour
- 18.5 Adoption / Règlement n° 1275-183 / Autorisation / Disposition « projet intégré » / Zone industrielle mixte I2-752 / Secteur rue Chicoine à l'ouest du rang Saint-Antoine
- 18.6 Avis de motion / Règlement n° 1623-02 / Utilisation extérieure de l'eau potable / Restriction / Remplissage des piscines

19. DIRECTION GÉNÉRALE

- 19.1 Autorisations de la direction générale

20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

« ADOPTÉE »

13-04-303 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* :

- assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 18 mars 2013;
- séance extraordinaire du 25 mars 2013.

« ADOPTÉE »

13-04-304 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

13-04-305 MAISON DE SOINS PALLIATIFS DE VAUDREUIL-SOULANGES / MARCHE BOURASSA BOYER / COMMANDITE

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière formulée dans le cadre de la Marche Bourassa Boyer au profit de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de mille cinq cents dollars (1 500 \$) soit versé à la Fondation des soins de santé de Vaudreuil-Soulanges à titre de commandite pour la nourriture qui sera offerte aux participants dans le cadre de la Marche Bourassa Boyer au profit de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges qui se tiendra le 5 mai 2013;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-04-306

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE VAUDREUIL-DORION / GALA 2013 /
COMMANDITES ET ACHAT DE BILLETS**

CONSIDÉRANT l'invitation à assister à la 25^e édition du gala annuel de la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière à l'égard de la tenue de cet événement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Régnald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de dix (10) billets au montant de cent quatre-vingt-quinze dollars (195 \$) chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour assister au 25^e gala annuel de la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Dorion qui aura lieu le 8 mai 2013 au Pavillon sur le lac du Château Vaudreuil;

QU'un montant de trois mille dollars (3 000 \$) soit versé à la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Dorion à titre de commandite dans le cadre de la tenue de ce gala;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-04-307

**TRANSPLANT QUÉBEC / SEMAINE NATIONALE DU DON D'ORGANES ET DE TISSU /
PROCLAMATION ET DÉPLOIEMENT DU DRAPEAU**

CONSIDÉRANT la demande de Transplant Québec pour la proclamation officielle de la « Semaine nationale du don d'organes et de tissus » du 21 au 28 avril 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville proclame officiellement la semaine du 21 au 28 avril 2013 « Semaine nationale du don d'organes et de tissus » et que le drapeau à l'effigie du don d'organes soit déployé sur un mat extérieur de l'hôtel de ville.

« ADOPTÉE »

13-04-308

**FONDATION DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE L'ACTUEL / CAMPAGNE DE
FINANCEMENT *UNE ACTION POUR L'AVENIR* / COMMANDITE**

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière formulée par la Fondation du Centre d'action bénévole L'Actuel dans le cadre de sa campagne de financement *Une action pour l'avenir* visant le projet d'agrandissement du Centre;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Régnald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de deux mille dollars (2 000 \$) à titre de commandite « Partenaire or » soit versé à la Fondation du Centre d'action bénévole L'Actuel dans le cadre de sa campagne de financement *Une action pour l'avenir* visant le projet d'agrandissement du Centre;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-04-309

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE L'ACTUEL / SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE 2013 / PROCLAMATION

CONSIDÉRANT la demande du Centre d'action bénévole L'Actuel pour la proclamation officielle de la « Semaine de l'action bénévole 2013 » du 21 au 27 avril 2013;

CONSIDÉRANT que de nombreux bénévoles offrent leurs services aux aînés ainsi qu'un soutien aux personnes et aux familles dans le besoin sur le territoire de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre en valeur le travail de ces personnes qui donnent bénévolement de leur temps pour la réalisation de services essentiels à notre communauté;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville proclame officiellement la semaine du 21 au 27 avril 2013 « Semaine de l'action bénévole 2013 » sous le thème « Partout pour tous ».

« ADOPTÉE »

13-04-310

PARENTS D'ENFANTS HANDICAPÉS AVEC DIFFICULTÉS D'ADAPTATION ET D'APPRENTISSAGE (PEHDAA) / ACQUISITION DE MATÉRIEL / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière formulée par l'organisme Parents d'enfants handicapés avec difficultés d'adaptation et d'apprentissage (PEHDAA) pour l'acquisition de matériel multimédia dans le cadre d'un projet de mise en place d'un espace réservé à sa clientèle autiste ou ayant un trouble envahissant du développement;

CONSIDÉRANT que la mission de l'organisme est d'offrir du répit aux parents et/ou tuteurs d'enfants vivant avec un handicap physique et/ou intellectuel;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de mille dollars (1 000 \$) soit versé à l'organisme Parents d'enfants handicapés avec difficultés d'adaptation et d'apprentissage (PEHDAA) à titre d'aide financière pour l'acquisition de matériel multimédia dans le cadre d'un projet de mise en place d'un espace réservé à sa clientèle autiste ou ayant un trouble envahissant du développement;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-04-311

GALA DES GRANDS PRIX DU TOURISME QUÉBÉCOIS 2013 / ACHAT DE BILLETS

CONSIDÉRANT la tenue du Gala des Grands prix du tourisme québécois présenté par ATR associés du Québec en collaboration avec Tourisme Québec;

CONSIDÉRANT que le Festival international de cirque de Vaudreuil-Dorion figure parmi les finalistes puisqu'il a remporté le prix *Festivals et événements touristiques – budget d'exploitation 300 000 \$ et moins* lors de la 27^e soirée des Grands prix du tourisme de la Montérégie;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Régnald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de dix (10) billets au montant de deux cents dollars (200 \$) chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour assister au Gala des Grands prix du tourisme québécois qui se tiendra le 14 mai 2013 à Gatineau;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-04-312 SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC / CONTRAVENTION / PLAIDOYER DE NON-CULPABILITÉ

CONSIDÉRANT le constat d'infraction n° 100400-1113846382 001 délivré par la Société d'assurance automobile du Québec;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville ratifie le plaidoyer de non-culpabilité signé par le greffier le 21 mars 2013.

« ADOPTÉE »

13-04-313 OFFRE D'ACHAT / LOT 1 674 242 / RUE VINET

CONSIDÉRANT l'offre présentée par M^{me} Sonia Castagnier et M. Simon Bélanger pour l'acquisition du lot 1 674 242 sis sur la rue Vinet;

CONSIDÉRANT le montant offert correspond à la valeur du lot au rôle d'évaluation en vigueur;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte l'offre de M^{me} Sonia Castagnier et M. Simon Bélanger pour l'acquisition du lot 1 674 242 sis sur la rue Vinet, et ce, pour un montant de onze mille trois cents dollars (11 300 \$);

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte à intervenir ainsi que tout autre document donnant plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

13-04-314 DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 8 mars 2013 totalisant un montant de deux millions cent soixante-trois mille huit cent six dollars et soixante-six cents (2 163 806,66 \$).

13-04-315 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / DÉPART À LA RETRAITE / JOURNALIER-CHAUFFEUR

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Michel Laplante, journalier-chauffeur au sein de l'unité – Aqueduc et égouts de la division - Entretien des infrastructures du Service des travaux publics, en date du 12 mars 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte le départ à la retraite de M. Michel Laplante, journalier-chauffeur, et ce, à compter du 1^{er} août 2013;

QUE la Ville remercie M. Laplante pour son dévouement et l'excellent travail accompli au cours de ses nombreuses années de service;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux pour une heureuse retraite.

« ADOPTÉE »

13-04-316 SERVICE DE LA TRÉSORERIE / DÉPART À LA RETRAITE / TECHNICIENNE - PAIE

CONSIDÉRANT la correspondance de M^{me} Danièle Legault, technicienne – paie au sein de la division - Comptabilité et budget du Service de la trésorerie, en date du 7 mars 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte le départ à la retraite de M^{me} Danièle Legault, technicienne – paie, et ce, à compter du 1^{er} juin 2013;

QUE la Ville remercie M^{me} Legault pour son dévouement et l'excellent travail accompli au cours de ses nombreuses années de service;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux pour une heureuse retraite.

« ADOPTÉE »

13-04-317 COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL / RÉUNION DU 21 NOVEMBRE 2012 - COLS BLANCS

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité au travail – cols blancs tenue le 21 novembre 2012 et de verser le document susdit aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

13-04-318 SERVICE DES EAUX / CONFIRMATION DE POSTE / CONTREMAÎTRE – ASSAINISSEMENT DES EAUX

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Christian Gendron, directeur du Service des eaux, en date du 20 mars 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M^{me} Geneviève Leriche dans son poste de contremaître – Assainissement des eaux, et ce, à compter du 17 mars 2013;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Leriche.

« ADOPTÉE »

**13-04-319 SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHES
TEMPORAIRES / RESPONSABLES DE SITE – CAMP DE JOUR**

CONSIDÉRANT les demandes d'approbation d'embauche temporaire déposées le 1^{er} mars 2013 par M^{me} Catherine Boyer-Dandurand, directrice par intérim du Service des loisirs et de la vie communautaire;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche temporaire de M^{mes} Christine Chamberland, Sophie-Anne Huard, Geneviève Lalande et Maude Tremblay aux postes de responsables de site – Camp de jour du Service des loisirs et de la vie communautaire, et ce, à compter du 1^{er} mars 2013, pour un maximum de quatre cents (400) heures, selon les besoins du service et sans horaire fixe;

QUE l'horaire de travail des responsables de site – Camp de jour soit conforme aux termes et conditions énoncés à la lettre de consentement intervenue le 24 mai 2012 entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 1432, laquelle a été reconduite pour la saison estivale 2013 en vertu de la résolution 13-01-033;

QUE le salaire versé aux responsables de site – Camp de jour soit établi à dix-sept dollars et trente-six cents (17,36 \$) l'heure, et ce, conformément à ladite lettre de consentement;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-04-320 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHE TEMPORAIRE / JOURNALIER

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire déposée le 6 mars 2013 par M. Pierre-Luc Séguin, chef de division – Entretien des infrastructures par intérim;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche de M. Daniel Émond à titre de journalier temporaire au sein du Service des travaux publics pour la période comprise entre le 7 mars 2013 et le 4 octobre 2013, et ce, au salaire prévu à l'annexe D de la convention collective de travail des employés cols bleus temporaires (classe 1), le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**13-04-321 MUTUELLE DE PRÉVENTION / ENTENTE RELATIVE AU GROUPEMENT
D'EMPLOYEURS AUX FINS DE L'ASSUJETTISSEMENT À DES TAUX
PERSONNALISÉS ET AU CALCUL DE CES TAUX / MANDAT À L'UMQ /
AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que la Ville est membre de la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

CONSIDÉRANT qu'aux fins de limiter les coûts et les efforts requis pour le renouvellement annuel de la mutuelle à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), il est souhaitable de confier à l'UMQ le mandat de procéder à un tel renouvellement à moins d'avis contraire écrit de la part de la Ville à l'UMQ avant le 31 juillet de l'année précédent l'année du renouvellement;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville, ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaite de l'entente projetée avec la CSST relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2014, accepte ladite entente telle que rédigée et que l'UMQ soit autorisé à signer cette entente, pour et au nom de la Ville, ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution de la Ville;

QUE la Ville autorise la directrice générale à signer, pour elle et en son nom, tout document visant à donner plein effet à la présente résolution;

(Budget 2014).

« ADOPTÉE »

13-04-322

APPEL D'OFFRES / UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC / ADHÉSION / SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT / GESTION DE LA MUTUELLE DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

CONSIDÉRANT qu'une Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail (MUT-00119) (la Mutuelle) a été mise sur pied par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en vertu de l'article 284.2 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*;

CONSIDÉRANT que l'adhésion à la Mutuelle permet à la Ville d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

CONSIDÉRANT que la Ville a adhéré à la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant pour la gestion de la Mutuelle;

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une telle entente;

CONSIDÉRANT que conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

CONSIDÉRANT que l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres en 2013;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme son adhésion à la Mutuelle et s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, toute documentation nécessaire à son adhésion à la Mutuelle;

QUE la Ville confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant pour la gestion de la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ (MUT-00119) et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

QU'un contrat d'une durée de trois (3) ans plus deux (2) années d'options, une année à la fois, pourra être octroyé par l'UMQ selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE la Ville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Ville s'engage à payer annuellement à l'UMQ un frais de gestion de 0,04 \$/100 \$ de masse salariale assurable à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) pour sa participation à la Mutuelle de prévention.

« ADOPTÉE »

13-04-323 SERVICE DES EAUX / EMBAUCHE TEMPORAIRE / OPÉRATEUR D'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche de M. Enrique Rocha à titre d'opérateur d'usine de traitement de l'eau potable temporaire au sein du Service des eaux pour la période comprise entre le 13 novembre 2012 et le 31 janvier 2013, et ce, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de la convention collective de travail des employés cols bleus temporaires (classe 5), le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-04-324 DIVERS SERVICES / EMBAUCHE TEMPORAIRE / AGENTE DE BUREAU 2 OU SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

CONSIDÉRANT les besoins en personnel administratif dans les divers services de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Robert Bazinet, conseiller en ressources humaines, en date du 18 mars 2013;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche de M^{me} Suzanne Hémond à titre de secrétaire-réceptionniste ou d'agente de bureau 2 temporaire au sein de divers services de la Ville, et ce, pour la période comprise entre le 3 avril 2013 et le 31 janvier 2014, selon les besoins des services et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-04-325 CESSATION D'EMPLOI ADMINISTRATIVE / EMPLOYÉE N° 746

CONSIDÉRANT l'évaluation de la prestation de travail de l'employée n° 746;

CONSIDÉRANT que les conclusions de l'analyse du dossier sont à l'effet que l'employée n° 746 ne rencontre pas les exigences du poste occupé et que pour cette raison, une cessation d'emploi administrative est recommandée;

CONSIDÉRANT l'avis de recommandation de fin d'emploi administrative de M^{me} Manon Bernard, directrice générale, en date du 28 mars 2013;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville mette fin à l'emploi de l'employée n° 746 le 28 mars 2013 à compter de 20 h, et ce, en raison du fait qu'elle ne rencontre pas les exigences du poste qu'elle occupe;

QU'il est entendu que le Service de la trésorerie soit instruit de verser à l'employée n° 746 toutes les sommes qui lui sont dues, incluant l'indemnité de préavis de cessation d'emploi prévue à la *Loi sur les normes du travail*;

QUE la Ville autorise la directrice générale, le directeur du Service des arts et de la culture, la chef de division - Bibliothèque ainsi que la directrice du Service des ressources humaines à prendre toutes les mesures utiles et nécessaires afin d'informer l'employée de la présente résolution;

QUE la directrice générale, le directeur du Service des arts et de la culture, la chef de division - Bibliothèque ainsi que la directrice du Service des ressources humaines et tout autre service ou employé concerné soient instruits d'appliquer la présente résolution telle que décidée aux présentes, à compter de maintenant;

ET QU'il est entendu que l'employée n° 746 n'a plus de lien d'emploi avec la Ville de Vaudreuil-Dorion à compter de l'adoption de la présente.

« ADOPTÉE »

13-04-326 CONTRAT DE SERVICE D'ENTRETIEN / ICO TECHNOLOGIES / LOGICIEL « TARGET 9-1-1 »

CONSIDÉRANT l'acquisition du logiciel d'incendie et sécurité civile « Target 9-1-1 »;

CONSIDÉRANT que ce contrat prévoit la possibilité de retenir les services de la même firme pour le contrat d'entretien;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de l'informatique et de la géomatique à l'effet d'accepter un contrat à taux fixe pour une durée de cinq (5) ans;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte l'offre de service d'entretien du logiciel « Target 9-1-1 » pour une durée de cinq (5) ans présentée par ICO Technologies inc., 794, 5e Rue, bureau 111, Shawinigan (Québec), G9N 1G1, dans son document daté du 11 février 2013, et ce, pour un montant annuel de deux mille huit cents dollars (2 800 \$), taxes applicables non comprises;

QUE M. Richard Duhaim, directeur du Service de l'informatique et de la géomatique, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-04-327 APPEL DE PROJETS EN MÉDIATION CULTURELLE 2013 / DEUXIÈME TRANCHE D'ACTIVITÉS CULTURELLES

CONSIDÉRANT l'importance d'offrir aux citoyens de la Ville de Vaudreuil-Dorion des activités de médiation culturelle à la fois originales et porteuses pour le développement des sentiments de fierté et d'appartenance à la communauté;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir les artistes du milieu;

CONSIDÉRANT l'importante participation des citoyens de la Ville aux différentes activités proposées depuis le lancement du programme Je suis...;

CONSIDÉRANT la recommandation CCC-13-03-427 du Comité consultatif de la culture lors d'une réunion tenue le 15 mars 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la deuxième tranche d'activités culturelles proposée par le Comité consultatif de la culture dans sa recommandation CCC-13-03-427 et autorise, à cet effet, une dépense de dix-huit mille neuf cent vingt-trois dollars (18 923 \$);

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-04-328 COMITÉ CONSULTATIF DE LA CULTURE / RÉUNION DU 18 JANVIER 2013

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif de la culture le 18 janvier 2013.

« ADOPTÉE »

13-04-329 ADJUDICATION DE CONTRAT / FOURNITURE ET IMPLANTATION D'UN MODULE DE JEUX DANS LE PARC RAVEL

CONSIDÉRANT les cinq (5) propositions soumises pour la fourniture et l'implantation d'un module de jeux dans le parc Ravel;

CONSIDÉRANT la conclusion de l'analyse desdites propositions réalisée selon la grille de pondération et d'évaluation par M. Marc Brunet, chef de division – Sports et logistique du Service des loisirs et de la vie communautaire;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

DE retenir la proposition ayant obtenu le meilleur pointage après analyse, en l'occurrence Tessier Récréo-Parc inc., 825, rue Théophile-Saint-Laurent, Nicolet (Québec), J3T 1A1, pour la fourniture et l'implantation du module n°VD20130203PT (option b) destiné aux enfants de 2 à 5 ans dans le parc Ravel, et ce, au coût de vingt-quatre mille neuf cent cinquante dollars (24 950 \$), incluant les taxes applicables;

QUE cette acquisition ainsi que les travaux préparatoires soient financés par le fonds de parcs, espaces verts et terrains de jeux.

« ADOPTÉE »

13-04-330 TOURISME SUROÏT / BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE / PRÊT À USAGE

CONSIDÉRANT la demande de Tourisme Suroît pour occuper un local sis au 105, rue de l'Hôtel-de-ville, pour son bureau d'information touristique;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise Tourisme Suroît à occuper le hall d'entrée du bâtiment sis au 105, rue de l'Hôtel-de-ville, pour son bureau d'information touristique, et ce, pour la période du 17 juin 2013 au 6 septembre 2013;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de prêt à usage à intervenir ainsi que tout autre document donnant plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

13-04-331 LA GRANDE VADROUILLE / 15 SEPTEMBRE 2013 / AUTORISATION, SOUTIEN TECHNIQUE ET AIDE FINANCIÈRE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise la tenue de la 31^e édition de « La Grande Vadrouille » dans certaines rues de la Ville le 15 septembre 2013, conditionnellement toutefois à l'engagement par l'organisme d'assumer, à ses frais, la sécurité et la signalisation appropriées;

QUE soit autorisée, de plus, la fermeture des rues parcourues, s'il y a lieu;

QUE le Service des loisirs et de la vie communautaire ainsi que le Service des travaux publics assurent le soutien technique demandé lors de cet évènement et consentent au prêt du matériel nécessaire à la bonne réalisation de l'évènement, le tout pour une valeur approximative de mille huit cents dollars (1 800 \$);

QUE le Service des loisirs et de la vie communautaire soit autorisé à acquérir, à même les fonds prévus pour le soutien au bénévolat, des biens et services pour un montant n'excédant pas trois mille dollars (3 000 \$), taxes applicables non comprises, pour assurer le bon succès de l'évènement;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-04-332 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-13-12 / GESTION DE LA DESCENTE D'EMBARCATIONS AU PARC ESTHER-BLONDIN

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres n° 401-110-13-12 pour la gestion de la descente d'embarcations au parc Esther-Blondin;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été déposée dans le cadre de cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-13-12;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par M. Sylvain Rousse, 2076, chemin des Chenaux, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P3, pour la gestion de la descente d'embarcations au parc Esther-Blondin pour les années 2013 et 2014, et ce, pour un montant de vingt-quatre mille six cent quatre dollars et soixante-cinq cents (24 604,65 \$) pour chacune des années prévues au cahier de charges, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-13-12;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-04-333 ACQUISITION / BUTS DE SOCCER / CLUB DE SOCCER FC TROIS-LACS INC.

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière formulée par Club de soccer FC Trois-Lacs inc. à l'égard du remboursement des frais liés à l'acquisition de buts de soccer;

CONSIDÉRANT que les buts de soccer sont situés dans le parc Dorion-Gardens;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville rembourse la somme de six mille trente-huit dollars et trois cents (6 038,03 \$) à Club de soccer FC Trois-Lacs inc. pour l'acquisition de ces buts et en devienne propriétaire;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-04-334

ENTENTE / CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC / FOURNITURE DE SERVICES DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE / RÉSILIATION DE CONTRAT / TELUS MOBILITÉ INC.

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion a la possibilité d'adhérer à l'entente de fourniture de services cellulaires offerts par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ);

CONSIDÉRANT que les prix offerts dans le cadre de cette entente engendrent une économie mensuelle estimée à deux mille cinq cent quatre-vingt-quatre dollars (2 584 \$) comparativement au prestataire de services actuel;

CONSIDÉRANT l'économie nette estimée à cinquante-deux mille six cent cinquante-quatre dollars (52 654 \$) prévue sur trois (3) ans malgré les pénalités de bris de contrats et les frais de changement d'équipements estimés à quarante mille trois cent soixante-dix dollars (40 370 \$);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à résilier les contrats en cours avec la compagnie Telus Mobilité inc. et qu'il soit également autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, de nouvelles ententes de services auprès du CSPQ et de son prestataire de services Rogers Communications inc.;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	02-330-00-443	(Contrat déneigement)	27 000 \$
À :	02-320-00-331	(Téléphonie)	27 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-04-335

ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N^o 401-110-13-03 / SERVICES D'INSPECTION ET D'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE CLIMATISATION, VENTILATION ET CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services d'inspection et d'entretien des systèmes de climatisation, ventilation et chauffage des bâtiments municipaux, cinq (5) soumissions ont été reçues, au plus tard à 14 h, le 20 mars 2013;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 21 mars 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Les Industries Garanties Limitée, 5420, rue Paré, Montréal (Québec), H4P 1R3, pour les services d'inspection et d'entretien des systèmes de climatisation, ventilation et chauffage des bâtiments municipaux, et ce, pour les services et taux unitaires suivants :

- professionnel frigoriste (période - jours ouvrables de 7 h à 16 h 30) au taux horaire de quatre-vingt-six dollars et vingt-trois cents (86,23 \$), incluant les taxes applicables;
- professionnel frigoriste (hors de la période des jours ouvrables) au taux horaire de cent soixante dollars et quatre-vingt-dix-sept cents (160,97 \$), incluant les taxes applicables;
- professionnel tuyauteur (période - jours ouvrables de 7 h à 16 h 30) au taux horaire de quatre-vingt-six dollars et vingt-trois cents (86,23 \$), incluant les taxes applicables;

- technicien en régulation-contrôle au taux horaire de cent quatorze dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (114,98 \$), incluant les taxes applicables;
- le pourcentage de profit est établi à 15 % sur le prix coûtant des pièces et accessoires;

Le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-13-03;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de services d'inspection et d'entretien des systèmes de climatisation, ventilation et chauffage des bâtiments municipaux et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-04-336 ADJUDICATION DE CONTRAT / RECYCLAGE DE VÉHICULES

CONSIDÉRANT que la Ville n'utilise plus les trois (3) véhicules suivants aux ateliers municipaux étant donné leur usure avancée :

- camionnette Ford Ranger, année 2000;
- camionnette Ford F-250, année 1997;
- fourgonnette Montana, année 2002;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu trois (3) soumissions pour le recyclage de ces véhicules;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Coteau Métal inc., 601, rue Léger, Rivière-Beaudette (Québec), J0P 1R0, pour le recyclage des véhicules susmentionnés, et ce, pour un montant de mille cinquante dollars (1 050 \$), incluant le transport.

« ADOPTÉE »

13-04-337 CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION / SERVICES D'INGÉNIERIE / SURVEILLANCE DES TRAVAUX / MISE À NIVEAU DE L'USINE D'ÉPURATION / RÈGLEMENT N° 1605

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération contenus au document *Critères d'évaluation et de pondération pour le document d'appel d'offres de services d'ingénierie pour la surveillance des travaux – Mise à niveau de la station d'épuration* préparé par le directeur du Service des eaux, en date du 20 mars 2013, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres n° 401-110-13-R1605.7 à l'égard des services professionnels précités dans le cadre de la mise à niveau de la station d'épuration.

« ADOPTÉE »

13-04-338

ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-13-R1605.5 / SERVICES D'ARCHITECTURE POUR LE PROJET DE MISE À NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION / RÈGLEMENT N° 1605

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services d'architecture pour le projet de mise à niveau de la station d'épuration, deux (2) soumissions ont été reçues, au plus tard à 14 h, le 27 mars 2013;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 2 avril 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la seule offre conforme déposée par le consortium d'architectes Monty architecture + Architecture BL inc., pour les services d'architecture pour le projet de mise à niveau de la station d'épuration, et ce, pour un montant totalisant deux cent soixante et onze mille trois cent quarante et un dollars (271 341 \$), incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-13-R1605.5;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1605.

« ADOPTÉE »

13-04-339

CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION / SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE GÉOTECHNIQUE / PAVAGE, BORDURES ET ÉCLAIRAGE / PARTIE DES RUES MOZART, BEETHOVEN ET RAVEL / RUES STRAUSS, CHOPIN ET LULLY / RÈGLEMENT N° 1653

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé en date du 12 mars 2013 par la Division technique du Service du développement et de l'aménagement du territoire qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres à l'égard de services professionnels de laboratoire géotechnique pour les travaux de pavage, bordures et éclairage d'une partie des rues Mozart, Beethoven et Ravel ainsi que des rues Strauss, Chopin et Lully relatifs au Règlement n° 1653.

« ADOPTÉE »

13-04-340

ORDRES DE CHANGEMENT N°S 6, 7, 9 ET 11 / TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION NORD DU VIADUC DE L'AVENUE SAINT-CHARLES SUR L'AUTOROUTE 40 / RÈGLEMENT N° 1643

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n°s 6, 7, 9 et 11 reliés au projet « Travaux de réaménagement de l'intersection nord du viaduc de l'avenue Saint-Charles sur l'autoroute 40 – Règlement n° 1643 » totalisant un montant de soixante mille cent soixante-quatorze dollars et quarante-sept cents (60 174,47 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1643.

« ADOPTÉE »

13-04-341 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-13-R1632.1 / SERVICES PROFESSIONNELS / PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE / PAVAGE ET ÉCLAIRAGE / PARTIE DE LA RUE DES SAPINS ET RUE DES CERISIERS / RÈGLEMENT N° 1632

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour les services professionnels en vue de la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de pavage et éclairage d'une partie de la rue des Sapins et la rue des Cerisiers, quatre (4) soumissions ont été reçues, au plus tard à 14 h, le 19 mars 2013;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 21 mars 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence CDGU inc., 465, avenue Saint-Charles, bureau 200, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 2N4, pour les services professionnels en vue de la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de pavage et éclairage d'une partie de la rue des Sapins et la rue des Cerisiers, et ce, pour un montant totalisant vingt et un mille huit cent quarante-cinq dollars et vingt-cinq cents (21 845,25 \$), incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-13-R1632.1;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1632.

« ADOPTÉE »

13-04-342 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / RÉUNION DU 12 MARS 2013

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 12 mars 2013.

« ADOPTÉE »

13-04-343 PIIA / 241, RUE MELVILLE / AGRANDISSEMENT D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE / LOT 1 545 978 / ZONE H1-715 / CCU N° 13-03-28

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-03-28 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 mars 2013;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accorde, à l'égard de l'immeuble sis au 241, rue Melville, un permis de construction pour les travaux d'agrandissement de la résidence unifamiliale, le tout tel que montré aux plans d'architecture préparés en date du 18 février 2013 par M. Collin Fraser, architecte, feuillets A1 à A7, incluant les annexes 1 à 3, ainsi que les échantillons des matériaux de revêtement;

ET QU'une expertise sur les fondations soit cependant requise ainsi qu'une allée de stationnement et piétonne sur la rue Stroud.

« ADOPTÉE »

13-04-344 PIIA / 3048, BOULEVARD DE LA GARE / NOUVELLES ENSEIGNES / LOT 4 365 619 / ZONE C3-1001 / CCU N° 13-03-29

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-03-29 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 mars 2013;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 3048, boulevard de la Gare, le projet de nouvelles enseignes, le tout tel que montré aux plans concepts intitulés « Toys R Us, channel letters, 3048, boulevard de la Gare, Vaudreuil, Québec », pages 1 et 2 de 2, dessinés par M. Don Crandall, en date du 31 janvier 2013, et révisés le 27 février 2013, et ce, conditionnellement à ce que le nombre d'enseignes fasse l'objet d'une dérogation mineure dûment approuvée par le Conseil municipal.

« ADOPTÉE »

13-04-345 DÉROGATION MINEURE / 3048, BOULEVARD DE LA GARE / ENSEIGNES SUR MURS DE FAÇADE / LOT 4 365 619 / ZONE C3-1001 / CCU N° 13-03-30

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Toys "R" Us;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-03-30 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 mars 2013;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 16 mars 2013 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3048, boulevard de la Gare;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3048, boulevard de la Gare, afin d'autoriser deux (2) enseignes sur les murs de façade donnant sur le boulevard de la Gare et l'autoroute 30 en dérogation à l'article 2.2.20.6.1 d) du Règlement de zonage n° 1275 qui limite le nombre d'enseigne à une (1) seule par mur.

« ADOPTÉE »

13-04-346 PIIA / 182 À 188, BOULEVARD HARWOOD / RÉAMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT / LOT 1 545 848 / ZONE C2-716 / CCU N° 13-03-31

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-03-31 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 mars 2013;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 182 à 188, boulevard Harwood, le projet de réaménagement du stationnement conformément au plan projet déposé, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- l'obtention d'une dérogation mineure dûment approuvée par le Conseil municipal;
- les deux (2) cases de stationnement pour handicapés doivent être conservées.

« ADOPTÉE »

13-04-347 DÉROGATION MINEURE / 182 À 188, BOULEVARD HARWOOD / AMÉNAGEMENT DE CASES DE STATIONNEMENT SUPPLÉMENTAIRES / ALLÉES À SENS UNIQUE / LOT 1 545 848 / ZONE C2-716 / CCU N° 13-03-32

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Immeubles Bouchard Drouin inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-03-32 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 mars 2013;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 16 mars 2013 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 182 à 188, boulevard Harwood;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 182 à 188, boulevard Harwood, afin d'autoriser :

- l'aménagement de quatre (4) cases de stationnement supplémentaires ayant une largeur de 2,58 mètres chacune, limitées sur un côté par un mur, en dérogation à l'article 2.2.16.1.1.2 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige un minimum de 3 mètres par case;
- deux (2) allées à sens unique entre les cases de stationnement ayant respectivement une largeur de 5,50 mètres et 5,60 mètres en dérogation à l'article 2.2.16.1.1.2 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige un minimum de 6 mètres.

« ADOPTÉE »

13-04-348 PIIA / 84, BOULEVARD HARWOOD, SUITE 100 / NOUVELLE ENSEIGNE AU MUR / LOT 1 546 534 / ZONE C2-704 / CCU N° 13-03-33

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-03-33 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 mars 2013;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accorde, à l'égard de l'immeuble sis au 84, boulevard Harwood, suite 100, un certificat d'autorisation pour l'enseigne projetée telle que montrée aux plans préparés par la firme Enseignes Décor Néon en date du 29 janvier 2013, dessin n° 001-29012013.

« ADOPTÉE »

13-04-349

PIIA / 1039, BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES / AGRANDISSEMENT ET RÉNOVATION EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL ET DU BÂTIMENT ACCESSOIRE / LOT 1 674 017 / ZONE H5-420 / CCU N° 13-03-34

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-03-34 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 mars 2013;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 1039, boulevard de la Cité-des-Jeunes, le projet d'agrandissement et de rénovation extérieure du bâtiment principal et du bâtiment accessoire, le tout tel que montré aux plans préparés par la firme Massicotte Dignard architectes, en date du 27 février 2013, dossier 2005-13, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- le dépôt de plans complets pour la construction conformes à la réglementation municipale;
- l'approbation du plan de gestion des eaux pluviales par la Division technique de la Ville;
- l'approbation des plans projets par le Service de sécurité incendie de la Ville;
- l'obtention d'une dérogation mineure dûment approuvée par le Conseil municipal pour la distance entre le bâtiment principal et le garage détaché;
- le branchement au réseau d'égout sanitaire municipal aussitôt qu'il est disponible et le retrait de l'installation septique.

« ADOPTÉE »

13-04-350

PIIA / 1039, BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES / NOUVELLE ENSEIGNE SUR MURET / LOT 1 674 017 / ZONE H5-420 / CCU N° 13-03-35

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-03-35 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 mars 2013;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville refuse, à l'égard de l'immeuble sis au 1039, boulevard de la Cité-des-Jeunes, le projet de nouvelle enseigne sur muret telle que montrée au document préparé par la firme Massicotte Dignard architectes en date du 27 février 2013.

« ADOPTÉE »

13-04-351

DÉROGATION MINEURE / 1039, BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES / DISTANCE ENTRE BÂTIMENT PRINCIPAL ET BÂTIMENT ACCESSOIRE / LOT 1 674 017 / ZONE H5-420 / CCU N° 13-03-36

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Centre dentaire Ormstown inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-03-36 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 mars 2013;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 16 mars 2013 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 1039, boulevard de la Cité-des-Jeunes;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 1039, boulevard de la Cité-des-Jeunes, afin d'autoriser une distance de 0,50 mètre entre le bâtiment principal et le bâtiment accessoire en dérogation à l'article 2.2.4 du Règlement de zonage n° 1275 qui établit la distance minimale à un (1) mètre.

« ADOPTÉE »

13-04-352

PIIA / 36, AVENUE SAINT-CHARLES / CONCEPT D’AFFICHAGE / LOT 1 546 438 / ZONE C2-707 / CCU N° 13-03-37

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-03-37 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 mars 2013;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 36, avenue Saint-Charles, le concept d'affichage tel que montré au document « Concept d'affichage, 36 avenue St-Charles » en date du 18 février 2013.

« ADOPTÉE »

13-04-353

PIIA / 36, AVENUE SAINT-CHARLES, SUITE 200 / NOUVELLE ENSEIGNE AU MUR / LOT 1 546 438 / ZONE C2-707 / CCU N° 13-03-38

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-03-38 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 mars 2013;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accorde, à l'égard de l'immeuble sis au 36, avenue Saint-Charles, suite 200, un certificat d'autorisation pour l'installation d'une enseigne au mur telle que montrée au document « Concept d'affichage, 36 avenue St-Charles » daté du 18 février 2013.

« ADOPTÉE »

**13-04-354 PIIA / 253, BOULEVARD HARWOOD / NOUVELLES ENSEIGNES À PLAT AU MUR /
ZONE C2-756 / CCU N° 13-03-39**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-03-39 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 mars 2013;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 253, boulevard Harwood, la demande pour deux (2) nouvelles enseignes à plat au mur telles que montrées au document intitulé « Pharmacie Jean Coutu », révision 1, préparé par Enseignes Montréal Néon inc. en date du 22 février 2013.

« ADOPTÉE »

**13-04-355 DÉROGATION MINEURE / 2571, RUE DES FLORALIES / GALERIE / LOT 2 746 108 /
ZONE H1-436 / CCU N° 13-03-40**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par M^{me} Amanda Galley et M. Adam Nancekivell;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-03-40 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 mars 2013;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 16 mars 2013 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2571, rue des Florales;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2571, rue des Florales, afin d'autoriser une galerie située à 1,11 mètre de la ligne latérale de lot en dérogation à l'article 2.3.7.2.5 du Règlement de zonage n° 1275 qui prévoit une distance minimale de 1,50 mètre.

« ADOPTÉE »

13-04-356 PIIA / 950, RUE VALOIS / AFFICHAGE / ZONE I2-651 / CCU N° 13-03-41

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-03-41 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 mars 2013;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 950, rue Valois, l'enseigne proposée sur pylône telle que montrée au document intitulé « Affiche lumineuse sur poteau Mécamobile » daté du 20 février 2013;

QUE soit toutefois refusée l'enseigne sur mur telle que montrée au document préparé par Vision Dek-Or en date du 13 février 2013.

« ADOPTÉE »

13-04-357 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1274-13 / MODIFICATION / ÉMISSION / PERMIS DE LOTISSEMENT

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 18 mars 2013 un projet de règlement portant le n° 1274-13;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 2 avril 2013 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1274-13 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1274-13 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne numéro 1274 concernant l'émission d'un permis de lotissement ».

« ADOPTÉE »

13-04-358 ADOPTION SECOND PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-180 / AGRANDISSEMENT, CRÉATION ET DÉPLACEMENT DE ZONES / ABROGATION ET CRÉATION DE GRILLES DES USAGES ET NORMES / ZONES VISÉES : H1-660, H1-669, H1-671, I1-669, I2-645, I2-646 ET I2-671 / SECTEUR DE LA RUE MARIER À L'OUEST DE LA RUE DE TONNANCOUR

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 18 mars 2013 un premier projet de règlement portant le n° 1275-180 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 2 avril 2013 à 19 h;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la grille des usages et normes du premier projet;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la grille des usages et normes de la zone H1-669 du premier projet de règlement n° 1275-180 soit modifiée de la façon suivante :

- ajout de la note « .67 » à la case Dispositions particulières – Application spécifique – Article (s) 3.2;
- remplacement de la note « 0,30 » par « 0,35 » à la case Densités – Rapports : esp. bâtis / terrain – max;

QUE la grille des usages et normes de la zone H1-671 du premier projet de règlement n° 1275-180 soit modifiée en y remplaçant la note « 7.2 » par « 6,7 » à la case Dimensions – Largeur (m) – min;

QUE le second projet de règlement n° 1275-180 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin :

- d'agrandir la zone résidentielle H1-660 à même une partie des zones industrielles I1-669 et I2-671
- de créer les nouvelles zones résidentielles H1-669 et H1-671
- d'abroger la grille des usages et normes des zones industrielles I1-669 et I2-671
- de créer la grille des usages et normes pour les nouvelles zones résidentielles H1-669 et H1-671
- de déplacer la zone tampon de la zone industrielle I2-671 et de la relocaliser à même la zone industrielle I2-645
- de créer une nouvelle zone tampon sur une partie de la zone industrielle I2-646 »

soit adopté incluant les notifications précitées;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet n'est pas identique au premier.

« ADOPTÉE »

13-04-359 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1275-183 / AUTORISATION / DISPOSITION « PROJET INTÉGRÉ » / ZONE INDUSTRIELLE MIXTE I2-752 / SECTEUR RUE CHICOINE À L'OUEST DU RANG SAINT-ANTOINE

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 4 mars 2013 un projet de règlement portant le n° 1275-183;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 18 mars 2013 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-183 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-183 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de permettre la disposition « projet intégré » dans la zone industrielle mixte I2-752 ».

« ADOPTÉE »

13-04-360 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1623-02 / UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU POTABLE / RESTRICTION / REMPLISSAGE DES PISCINES

Le conseiller M. Réналd Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement n° 1623 sur l'utilisation extérieure de l'eau potable afin de restreindre le remplissage des piscines.

13-04-361 AUTORISATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

D'entériner les autorisations accordées par la direction générale, savoir :

- Marche silencieuse du pardon le 29 mars 2013;
- Tenue de l'événement « Défis Plein air du Suroît » le 6 avril 2013;
- Mise en place d'une bannière du 1^{er} au 30 avril 2013 sur la clôture du Canadien Pacifique à l'intersection de la rue Trestler et de l'avenue Saint-Charles annonçant la « Semaine de l'action bénévole 2013 ».

« ADOPTÉE »

13-04-362 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

13-04-363 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

13-04-364 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 31 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier